



VOUS PROPOSENT

Eau potable : pourquoi et comment créer une régie publique de l'eau ?

Lundi 27 juin (20h30)

avec **Gabriel AMARD**, Président de la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne.

Auteur de «L'eau n'a pas de prix» aux éditions Bruno Leprince

Administrateur de E. A. U. «Elus, Associations, Usagers».

- Définir un projet incluant la gratuité des premiers m³,
- Introduire une différenciation entre l'usage familial et l'usage professionnel.
- Permettre l'implication populaire.

Lieu :

63, avenue de la République - 75011 Paris

M° Ligne 3 - Rue Saint-Maur



BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL AUX ATELIERS

(vaut contrat simplifié de formation)

Eau potable :

Pourquoi et comment créer une régie publique de l'eau ?

Lundi 27 juin 2011 (20h30)

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si Formation et citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50% et Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elus et agents territoriaux des collectivités de :

- moins de 1 000 habitants 150€
- de 1000 à 5 000 200€
- de 5 000 à 10 000 250€
- de 10 000 à 20 000 300€
- de 20 000 à 30 000 350€
- de 30 000 à 40 000 400€

- de 40 000 à 50 000 450€
- de 50 000 à 75 000 500€
- de 75 000 à 100 000 550€
- plus de 100 000 600€

Conseillers généraux et régionaux :

- 800€

Signature de l'élue(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité